

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques: L'Institut Nationale
 d'Agronomie de Tunis

Domaine de la prestation : La Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricole

Objet de la prestation : Diplôme de mastère en sciences agronomiques

CONDITIONS D'OBTENTION

- Les titulaires du diplôme national d'ingénieur ou de son équivalent
- La réussite

PIECES A FOURNIR

- * Un dossier de candidature comportant :
- Une copie du certificat du baccalauréat
 - Une copie des diplômes scientifiques
 - Une copie du relevé des notes

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Formation scientifique spécialisée	L'institut nationale d'agronomie de Tunis	Une année universitaire (2 semestres)
- Elaboration du mémoire de recherche	L'étudiant	3 ^{ème} et 4 ^{ème} semestres
- Discussion de la mémoire	La commission de discussion	
- Elaboration et délivrance du diplôme	Le bureau des affaires estudiantines	Fin de la 2 ^{ème} année de la formation universitaire

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'institut nationale d'agronomie de Tunis

ADRESSE : 34 Rue de Charles Nicolle, cité ElMahrajane 1003 Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'institut nationale d'agronomie de Tunis

ADRESSE : 34 Rue de Charles Nicolle, cité ElMahrajane 1003 Tunis

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

A la fin de la 2^{ème} année universitaire

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n° 98-1331 du 22 Juin 1998 fixant les conditions d'obtention des diplômes nationaux des études de doctorats aux sciences agronomiques tel que modifié et complété par le décret n° 2003-657 du 17 Mars 2003 (les articles : de 3 nouveau à 12 nouveau)